



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 35797

Texte de la question

Compte tenu de l'importance de l'éveil artistique de nos enfants dès l'école maternelle, et plus encore maintenant que la dernière année de maternelle est intégrée au premier cycle de l'école élémentaire, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ce qu'il entend mettre en oeuvre pour que les professeurs des écoles qui choisissent d'enseigner dans ce cadre-là reçoivent, dès leur prise de fonction, une formation spécifique aux démarches d'initiation artistique du jeune enfant.

Texte de la réponse

L'éducation artistique fait partie intégrante des enseignements obligatoires dispensés à l'école primaire, obligation réaffirmée par les programmes de 2002 complétés par un document d'application. (La sensibilité, l'imagination, la création école maternelle Education artistique école élémentaire collection « École » pour l'enseignement primaire). Qu'ils enseignent en maternelle ou en élémentaire, les professeurs des écoles sont des enseignants polyvalents ; ils reçoivent, pour les disciplines artistiques comme pour les autres, une formation initiale et continue. Ils bénéficient, en outre, de l'aide concrète de conseillers pédagogiques en arts visuels et en éducation musicale dans le cadre de leurs pratiques de classe.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35797

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1975

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4069